

A Saignelégier : 15e Journée des apprentis méritants

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **42 (1971)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825166>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

en nomment trop souvent les membres suivant des critères politiques, selon le jeu d'influences de partis, de groupes ou de personnes. Il ne faut pas oublier que la commission reçoit un mandat de confiance important, doit défendre les intérêts de la commune et non ceux d'intérêts privés.

Il est absolument nécessaire d'établir pour le travail de la commission un cahier des charges écrit définissant les responsabilités et les compétences par rapport aux pouvoirs établis.

Les maîtres de l'école future doivent y être représentés ; des experts à voie consultative doivent pouvoir, le cas échéant, être invités.

Plan de financement

Un premier plan de financement doit être établi dès le début, comprenant :

- une estimation du coût total d'investissement (bâtiment par exemple selon somme subventionnable d'après le décret cantonal indexé — ou par méthode de comparaison avec un bâtiment déjà construit et sur la base des programmes de locaux — achat du terrain, aménagements extérieurs par mètre carré, accès, raccord, frais divers, intérêts du crédit, mobilier et matériel scolaire, etc.) ;
- une estimation du coût net après déduction des subventions de toutes sortes ;
- moyens propres, amortissement et paiement des intérêts des sommes empruntées, charges futures d'entretien et d'exploitation, amortissement des moyens propres et influences sur les finances communales.

La Direction cantonale des affaires communales peut être consultée à ce sujet.

Conclusions

Ces éléments établis, éclaircis, les autorités communales et la commission d'étude peuvent penser à entamer la deuxième phase, la phase d'étude proprement dite, qui doit aboutir au choix de l'architecte, à l'établissement d'un projet et d'un devis permettant au peuple de voter les crédits nécessaires.

Ce sera l'objet de notre prochain article.

A Saignelégier : 15^e Journée des apprentis méritants

C'est à l'Hôtel de Ville de Saignelégier que s'est déroulée le vendredi 2 juillet la 15^e Journée des apprentis méritants du Jura, organisée par la Commission de formation professionnelle de l'ADIJ.

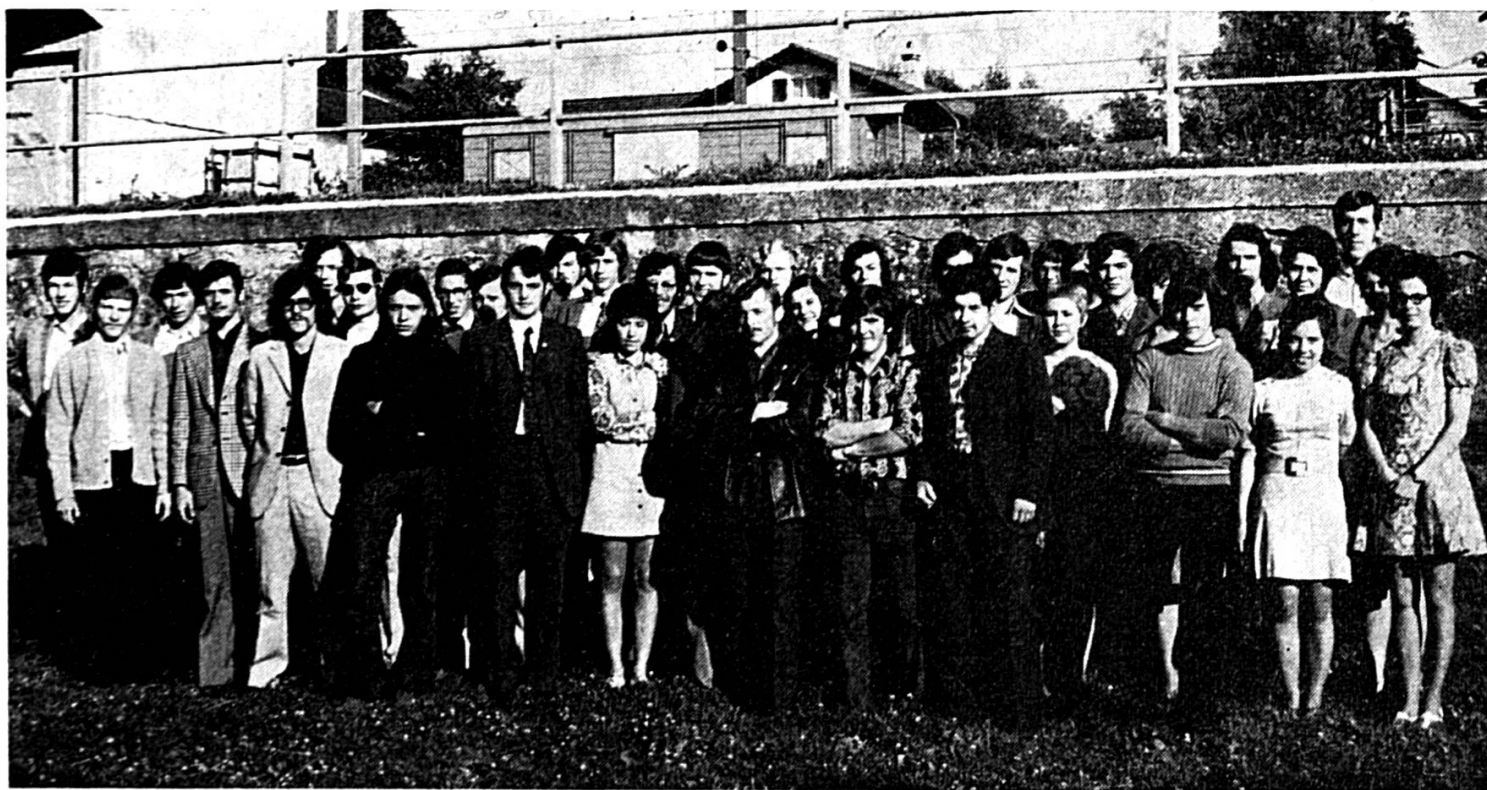
Au cours d'une sympathique manifestation rehaussée de productions de l'excellente fanfare du chef-lieu, M. Roger Schindelholz, de Delémont, président de la commission, salua particulièrement les quarante et un lauréats du jour, ainsi que MM. Maurice Péquignot, conseiller

aux Etats, René Steiner, président de l'ADIJ, Marcel Aubry, directeur d'entreprise, le pasteur Rufer, le curé Schaffner, MM. Otto Nickler, chef de l'Office cantonal de la formation professionnelle, André Cattin et Georges Chapuis, députés, Willy Jeanneret, directeur de l'Ecole jurassienne de perfectionnement professionnel, Ali Rebetez, Jean Hurni, conseiller communal, et les membres de la commission de l'ADIJ, les directeurs des écoles professionnelles du Jura, de nombreux maîtres d'apprentissage et parents.

Puis M. Schindelholz précisa que pour retenir la liste des quarante et un lauréats, la commission s'était basée essentiellement sur les résultats acquis aux examens de fin d'apprentissage et avait appelé à cette cérémonie les apprentis qui obtiennent les meilleures moyennes. Lors de sa séance de sélection, la commission a été fort heureusement surprise par les excellents résultats obtenus et surtout par le nombre d'apprentis qui ont réalisé ces performances.

M. Maurice Péquignot, maire de Saignelégier, conseiller aux Etats, dit la fierté de sa commune d'avoir été choisie pour cette manifestation placée sous le signe du mérite et de la reconnaissance. S'adressant aux jeunes lauréats qui viennent de commencer leur vie professionnelle, il les félicita de leur réussite et les incita à persévérer. Après avoir évoqué l'évolution du monde moderne et ses perspectives, M. Péquignot termina son allocution en souhaitant à tous ses jeunes une vie d'hommes conscients et responsables.

Cliché ADIJ No 654



Les apprentis méritants 1971

(Photo Michel Aubry)

Directeur d'une entreprise horlogère du Noirmont, M. Marcel Aubry exprima sa satisfaction de voir tant de jeunes terminer brillamment leur apprentissage. Il leur rappela que l'examen qu'ils viennent de subir ne constitue pas un aboutissement, mais un départ. Il leur montra la nécessité de disposer d'un personnel bien formé et de cadres de valeur. Après avoir brossé un tour d'horizon des problèmes qui se posent actuellement à l'industrie horlogère, il associa les maîtres d'apprentissage à cette fête du mérite.

M. Otto Nickler, chef de l'Office cantonal de la formation professionnelle, félicita les lauréats et les invita à ne pas s'arrêter en si bon chemin. Enfin, M. René Steiner, président central de l'ADIJ, apporta le salut et les félicitations de son comité. Il remercia tous ceux qui ont collaboré à la réussite de cette manifestation et plus particulièrement MM. Schindelholz, président de la Commission de la formation professionnelle, et Roger Jardin, secrétaire.

Les quarante et un lauréats reçurent ensuite leur diplôme ainsi que de magnifiques cadeaux, offerts par l'ADIJ, la commune de Saignelégier et l'entreprise Ciny, du Noirmont, dont M. Marcel Aubry est l'administrateur. La fête se termina agréablement par un souper servi à l'Hôtel Bellevue.

A notre tour, nous exprimons nos félicitations aux apprentis méritants du Jura 1971.

Les quarante et un lauréats 1971

Apprentis :

Albert Saner
boucher-charcutier
Mervelier

Marie-Claire Gyger
couturière
Pontenet

Monique Juillerat
couturière
Saint-Ursanne

Eva Hergovits
dessinatrice en génie civil
Moutier

Kurt Dreyer
dessinateur de machines
Corcelles

Denis Steiner
dessinateur de machines
Choindez

Maîtres d'apprentissage :

Ernest Stalder
maître boucher
Vicques

Rose-Marie Marchand
maîtresse de couture
Court

Geneviève Cattin
couturière
Bassecourt

Allemand-Tièche-Badetscher
bureau d'ingénieurs
Moutier

Centre professionnel Tornos
Moutier

Von Roll S. A.
Usine des Rondez
Delémont